Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503246-20251209-160BIS_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :	
En exercice	11
Présents	8
Votants	10

Date de la convocation :
2 Décembre 2025
Date d'affichage
2 Décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN,** maire.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRÉ Adjoints, David GILBERT, Pierrick BARON, Guillaume LALOE, Catherine DOMAGNÉ conseillers.

Etaient absents : Denis TALIGOT, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Guillaume LALOE, Christèle HARDY a donné son pouvoir à Florence GELOIN

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N°160/2025 : **OFFRE BANCAIRE FUTUR LOTISSEMENT**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 115/2025 DU 07/10/2025

Vu le code général des collectivités territoriales – notamment en son article L2122-22,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt destiné à financer l'achat (Terrain + frais de Notaire + indemnité d'éviction) dont le coût total HT avoisinera les 160 000 €,

Monsieur Le Maire invite les élus à se positionner pour effectuer ou non un emprunt pour le projet du nouveau Lotissement auprès du Crédit Mutuel de Bretagne.

OFFRE du 30/09/2025 :
Caractéristiques de l'emprunt « Prêt Relais » :

- Montant : 160 000 €
- Durée : 36 mois (3 ans)
- Type d'amortissement du Capital : In Fine
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Taux intérêt révisable : Euribor 3 mois I Prefix + 1.39 %
- Commission d'engagement : 0.10%
- Remboursement anticipé : Remboursement anticipé possible sans frais ni pénalité

La proposition du Crédit Mutuel de Bretagne est retenue.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503246-20251209-160BIS_2025-DE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des présents (pour : 10 dont 2 pouvoirs, contre : 0, abstention : 0) :

- **DECIDE** de recourir à un emprunt bancaire pour financer l'achat du terrain en vue du prochain lotissement prévu début décembre 2025,
- **ACCEPTE** l'offre faite par le CMB, fédération du Crédit Mutuel de Bretagne selon les conditions « CGIC – Gestion In Fine », et les éléments inscrits ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN